

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 04 mars 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **mercredi 19 février 2025**, s'est réuni en présentiel le **mardi 04 mars 2025** à 18 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	Bertrand COLLET, Gilles ISABELLE, Loïc JAMIN, Sylvie LE BUGLE, Joseph LE LOUARN, David POTTIER, Frédéric RENAUD,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES, Benoit BALAIS, Alain DECLOMESNIL, Jacques FAUTRARD, Mickaël GUETTIER, Annie ROSSI
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Michel GENNEVIEVE, Bertrand GOSSET, Martine JOUIN, Pierre SALLIOT, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	Antoine DE BELLAIGUE a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Nicole DESMOTTES a donné pouvoir à Annie ROSSI
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	

Absents/Excusés :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Yohann PESQUEREL, Marine VOISIN,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Corentin GOETHALS, Jean-Luc HERBERT, Jean-Marc LAFOSSE,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Guillaume DUJARDIN, Christine SALMON,
SEULLES TERRE et MER	

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 7.1.2
- en exercice : 32	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le : 18 MARS 2025
- quorum : 17	- pour : 24	
- présents : 22	- contre : 0	Publication le : 18 MARS 2025
- votants : 24	- abstention : 0	
Date de convocation : 19/02/2025		
Secrétaire de séance : Frédéric RENAUD		
Le procès-verbal du Comité Syndical du 28 janvier 2025 a été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.

Délibération n°CS/2025-010 : Adoption du compte administratif – Année 2024

Cf. annexe n° 1 : Compte administratif 2024

Exposé des motifs

La Présidente a présenté les éléments du compte administratif 2024 transmis avec la convocation dont les éléments sont transcrits ci-dessous :

LE TERRITOIRE

Le nombre d'adhérents du SEROC, au 1^{er} janvier 2024 comprend quatre membres :

- 1 syndicat de collecte : Collectéa représentant l'ensemble du territoire de Bayeux intercom et Isigny Omaha Intercom et une partie du territoire de Seules Terre et Mer (Sud de STM)
- 3 communautés de communes : Seules Terre et Mer (STM), Pré-Bocage Intercom (PBI) et une partie de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN)

Le syndicat assure le traitement et la valorisation des déchets de 160 communes pour 133 778 habitants contre 133 552 habitants en 2024 (base INSEE 2023).

Le SEROC est un syndicat mixte en charge du traitement des déchets de l'Ouest du Calvados qui assure les missions suivantes :

- ❖ Le traitement des ordures ménagères résiduelles,
- ❖ Le tri et la valorisation des déchets recyclables et des déchets verts,
- ❖ La réduction des déchets ménagers et assimilés,
- ❖ La communication et la sensibilisation en lien avec ces thématiques,
- ❖ La gestion de 10 déchèteries (compétence optionnelle)
- ❖ La surveillance et l'entretien des anciennes décharges (St-Vigor-le-Grand, St-Germain-du-Pert)

Nota : Pour rappel, depuis 2011, le SEROC est assujéti à la TVA.

C'est pourquoi, tous les montants inscrits au budget sont présentés en euros hors taxe.

LES RESULTATS 2024

Le budget principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MANDATS	12 966 271,47 €	1 739 186,86 €	14 705 458,33 €
TITRES	13 681 054,10 €	1 529 202,19 €	15 210 256,29 €
RESULTAT 2024	714 782,63 €	- 209 984,67 €	504 797,96 €
RESULTATS ANTERIEURS	4 262 248,24 €	249 262,96 €	4 511 511,20 €
RESULTATS CUMULES	4 977 030,87 €	39 278,29 €	5 016 309,16 €
RAR DEPENSES		4 677 174,11 €	4 677 174,11 €
RAR RECETTES		3 800 000,00 €	3 800 000,00 €
TOTAL	4 977 030,87 €	- 837 895,82 €	4 139 135,05 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 209 984,67 € à la clôture de l'exercice 2024. Avec le report de l'excédent cumulé d'investissement de 249 262,96 €, le solde positif cumulé est de **39 278,29 €**.

En prenant en compte les montant des reports, le solde de la section d'investissement est déficitaire pour un montant de **837 895,82 €**.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **714 782,63 €** à la clôture de l'exercice 2024.

Le résultat positif cumulé de la section de fonctionnement est arrêté à **4 977 030,87 €**.

L'affectation des résultats suivantes est proposée :

Résultat cumulé de fonctionnement : 4 977 030,87 €
Affectation des résultats (1068) - 837 895,82 €
Reprise au 002 4 139 135,05 €

Le budget Annexe :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MANDATS	8 858,56 €	- €	8 858,56 €
TITRES	20 059,71 €	1 784,49 €	21 844,20 €
RESULTAT 2024	11 201,15 €	1 784,49 €	12 985,64 €
RESULTATS ANTERIEURS	31 366,25 €	4 180,71 €	35 546,96 €
RESULTATS CUMULES	42 567,40 €	5 965,20 €	48 532,60 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 1 784,99 € à la clôture de l'exercice 2024. Le report de l'excédent cumulé d'investissement permet de constater un solde positif de **5 965,20 €** qui sera reporté au 001 en recettes d'investissement au budget primitif 2025.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **11 201,15 €** à la clôture de l'exercice 2024.

Le résultat positif cumulé de la section de fonctionnement est arrêté à **42 567,40 €**.

L'affectation des résultats suivantes est proposée :

Résultat cumulé de fonctionnement : 42 567,40€
Affectation des résultats (1068) 0 €
Reprise au 002 42 567,40€

CA 2024 PAR RAPPORT AU BUDGET VOTÉ 2024

SECTION FONCTIONNEMENT : Dépenses

En dehors du virement entre section, **91 % des dépenses réelles prévues au budget de fonctionnement 2024 ont été réalisées.**

		Budget 2024	Réalisés 2024	ECARTS
DEPENSES		15 431 962,18 €	12 966 271,47 €	2 465 690,71 €
<i>Dépenses réelles</i>		<i>13 609 649,33 €</i>	<i>12 315 535,49 €</i>	<i>1 294 113,84 €</i>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 362 839,33 €	9 442 378,83 €	920 460,50 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 047 000,00 €	2 690 071,98 €	356 928,02 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	178 610,00 €	160 202,48 €	18 407,52 €
66	CHARGES FINANCIERES	20 200,00 €	18 879,29 €	1 320,71 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €
68	DOT AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	1 000,00 €	4 002,91 €	- 3 002,91 €
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 822 312,85 €</i>	<i>650 735,98 €</i>	<i>1 171 576,87 €</i>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 160 701,34 €	- €	1 160 701,34 €
042	OPERATIONS D'ORDRE (entre sections)	661 611,51 €	650 735,98 €	10 875,53 €

SECTION FONCTIONNEMENT : Recettes

En dehors de l'excédent reporté et des recettes d'ordre, **105 % des recettes ont été réalisées.**

Chiffre de l'année 2024 :

- ❖ 1 100 000 € de recettes supplémentaires de soutien Citéo
- ❖ 700 000 € de provisions ont été reprises en 2024.

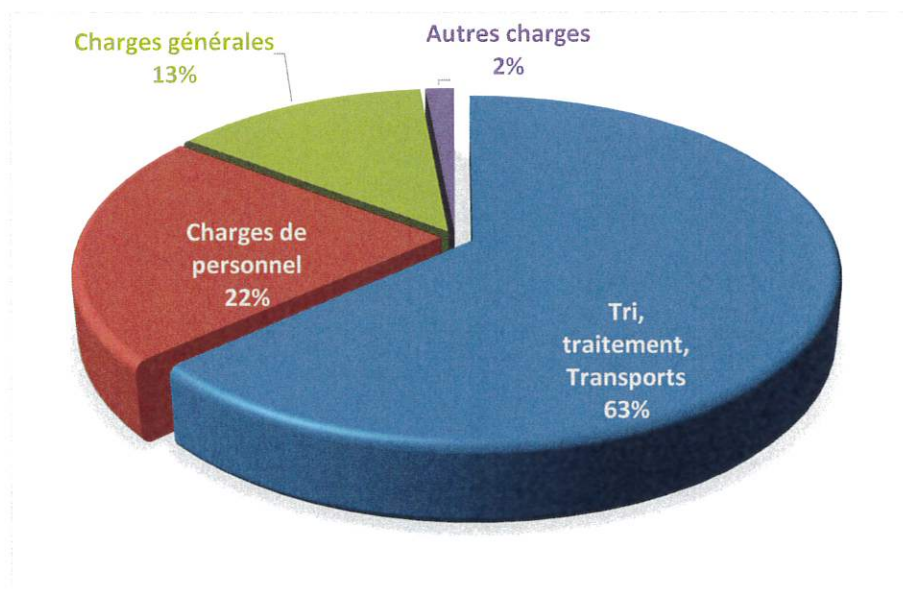
		Budget 2024	Réalisés 2024	ECARTS
Recettes		17 100 809,08 €	17 943 302,34 €	- 842 493,26 €
<i>Recettes réelles</i>		<i>12 715 794,99 €</i>	<i>13 578 388,25 €</i>	<i>- 862 593,26 €</i>
013	ATTENUATION DE CHARGES	55 840,00 €	67 093,15 €	- 11 253,15 €
70	VTES PDTS FAB., PRES. DE SCVES MARCH.	2 011 982,00 €	1 794 963,00 €	217 019,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 875 492,99 €	10 911 947,26 €	- 1 036 454,27 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	66 010,00 €	104 180,15 €	- 38 170,15 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 470,00 €	596,85 €	5 873,15 €
78	PROVISIONS	700 000,00 €	699 607,84 €	392,16 €
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>4 385 014,09 €</i>	<i>4 364 914,09 €</i>	<i>20 100,00 €</i>
042	OPERATIONS D'ORDRE	122 765,85 €	102 665,85 €	20 100,00 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	4 262 248,24 €	4 262 248,24 €	- €

SECTION INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes

		Budget 2024	Réalisés 2024	ECARTS
DEPENSES		3 732 575,66 €	1 739 186,86 €	1 993 388,80 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 765,85 €	102 665,85 €	20 100,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	226 200,00 €	225 887,66 €	312,34 €
20	Immobilisations incorporelles	51 535,00 €	- €	51 535,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 100 271,43 €	1 119 077,20 €	981 194,23 €
23	Immobilisations en cours	1 231 803,38 €	291 556,15 €	940 247,23 €
RECETTES		3 732 575,66 €	1 778 465,15 €	1 304 895,53 €
001	Excédent de la section d'investissement reporté	249 262,96 €	249 262,96 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 160 701,34 €	- €	509 020,00 €
024	Produits de cessions	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	875 999,85 €	875 999,85 €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	2 466,36 €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	780 000,00 €	- €	780 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	661 611,51 €	650 735,98 €	10 875,53 €

LES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses réelles



REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Les coûts de tri, traitement et transport des déchets :

Ils représentent 66 % des dépenses réelles de fonctionnement et s'élevaient à **7 813 401,72 €** pour l'année 2024, en augmentation de **5 %** par rapport à 2023 (7 470 361 €).

Synthèses des tonnages par adhérents :

Déchets ultimes	2023	2024	Différence	Evolution
Collectéa	13 605,14	12 554,30	-1 050,84	-7,7%
STM	2 048,22	1 917,84	-130,38	-6,4%
IVN	4 562,50	4 395,14	-167,36	-3,7%
PBI	2 791,54	2 863,56	72,02	+ 2,6%
SEROC	23 007,40	21 730,84	-1 276,56	-5,5%

Recyclables	2023	2024	Différence	Evolution
Collectéa	8 163,56	8 677,83	514,27	6,3%
STM	1 239,88	1 299,30	59,42	4,8%
IVN	3 621,29	3 689,81	68,52	1,9%
PBI	2 711,54	2 784,24	72,701	2,7%
SEROC	15 736,27	16 451,18	714,911	4,5%

Cette augmentation a été atténuée par la baisse globale des tonnages de déchets ultimes et l'augmentation des tonnages des recyclables.

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent 22 % des dépenses réelles.

Les crédits inscrits au budget 2024 étaient de **3 047 000 €** et les dépenses sont arrêtées à la somme de **2 690 071,98 €**.

Le taux de réalisation est de **88 %**.

Les charges générales (hors traitement)

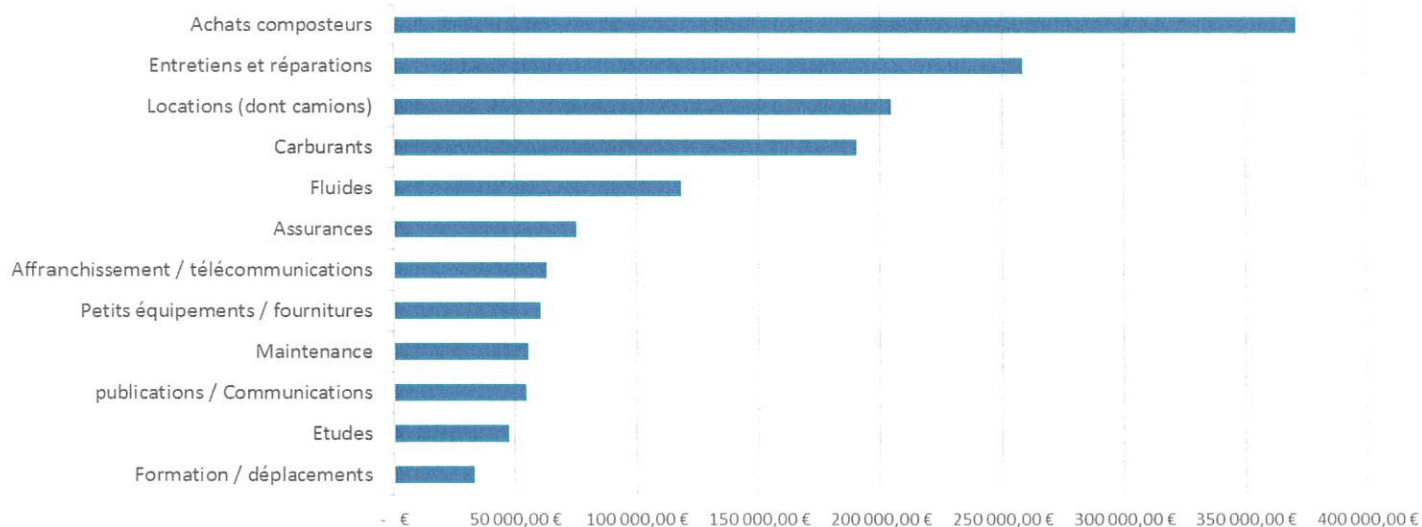
Ce poste correspond à 13 % des dépenses réelles 2024.

Les crédits inscrits au budget 2024 étaient de **2 080 000 €** et les dépenses sont arrêtées à la somme de **1 630 000 €**.

Le taux de réalisation est de **78 %**.

Elles concernent principalement (dépenses > 30 000 €) :

Répartition des charges générales



Les autres charges

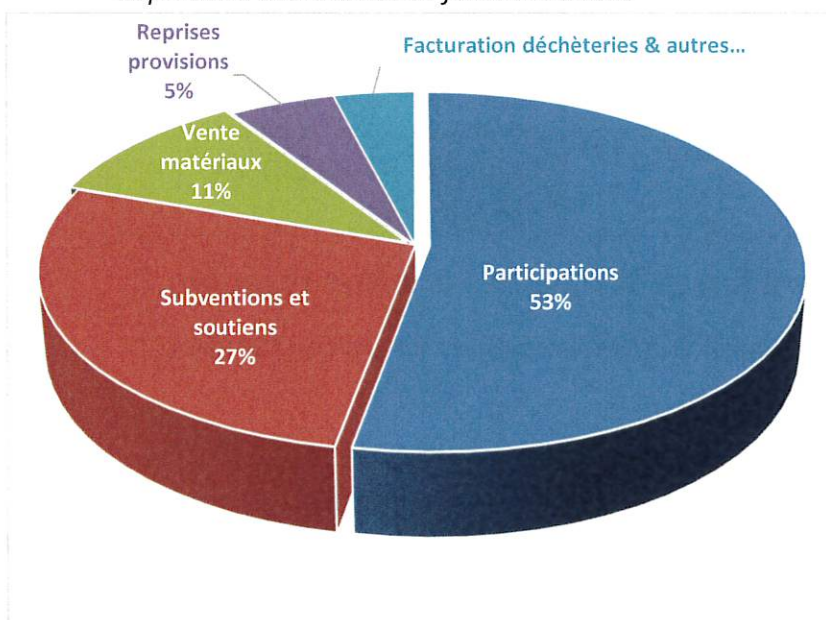
Elles représentent 2% des dépenses réelles.

Elles se composent de :

- Indemnités et frais de missions des élus : 78 000 €
- Remboursement bouclier inflation : 24 300 €
- Reversement du SCC : 37 600 €
- Les autres charges de gestion courante : 20 300 €
- Les charges financières : 19 000 €
- Charges exceptionnelles et provisions : 4 000 €

LES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes de fonctionnement



Les participations des adhérents

Elles sont incluses dans le chapitre 74. Elles représentent **53 %** des recettes réelles de fonctionnement

12 509 € HT réparties, en 2024 de la manière suivante :

REÇU EN PREFECTURE 715
le 18/03/2025
Application agréée E-legalite.com

Adhérents	Contributions HT 2024
Collectéa	4 562 034 €
CC Prébocage Intercom	1 352 690 €
CC Seullles Terre et Mer	732 950 €
CC Intercom de la Vire au Noireau	544 836 €
TOTAL	7 192 509 €

Ce maintien du niveau des contributions a été rendu possible grâce aux excédents cumulés et aux provisions antérieures.

Le soutien des éco-organismes et les subventions

Le **soutien des éco-organismes et les subventions** (compte 7478) qui représentent **27 %** des recettes réelles s'élèvent à **3 720 000 €**.

Le soutien CITEO est le plus important. Il représente **3 340 000 €** (dont 164 750 € pour le soutien au papier de 2023).

Les autres principaux éco-organismes sont :

- ❖ **ADEME : 137 300 €** Subvention études tri à la source des biodéchets
- ❖ **ECOSYSTEM : 92 000 €** pour le soutien à la valorisation des DEEE
- ❖ **Ecomaison: 80 300 €** pour le soutien à la valorisation de mobilier
- ❖ **Refashion (ancien ECO TLC) : 28 400 €** pour le soutien à la communication.
- ❖ **GIE ALLIANCE : 16 300 €** pour le soutien projet métal 2022

La reprise des matériaux

En 2024, une baisse des cours des recyclables ont permis de réaliser 1 420 000 € de reventes des matériaux contre 1 461 000 € prévu au budget (+ 41 000 €).

Pour conclure sur ce poste, voici une évolution des recettes perçues par le syndicat entre 2021 et 2024.

Année	2021	2022	2023	2024
Prévisions budgétaires	480 000 €	1 050 000 €	1 237 000 €	1 461 000 €
Recettes annuelles	1 400 000 €	1 808 000 €	1 056 000 €	1 420 000 €
Plus ou moins-value par rapport à N-1		+ 408 000 €	- 752 000 €	+ 364 000 €

La facturation en déchèteries et autres recettes

Ce poste représente 4 % des recettes réelles soit environ **540 000 €**.

Il comprend notamment :

- La facturation en déchèteries : 160 500 €
- Le transport des bennes éco mobilier : 88 000 €
- Les atténuations de charges (remboursement de la part des titres restaurant et assurances statutaires) : 67 000 €
- Le loyer et la redevance de Bio Bessin Energie au titre de la délégation de service public pour les plateformes de compostage : 62 000 €
- Le reversement de Collectéa pour la participation aux frais communs au titre de l'occupation mutualisée des locaux du centre d'exploitation : 55 500 €
- La Régie composteurs, macarons et cartes perdues : 52 000 €

Les reprises sur provisions

En 2024, 700 000 € de reprises sur provisions ont permis d'atténuer la hausse de la TGAP.

Pour information, l'intégralité des provisions ont été soldées en 2024.

LES INVESTISSEMENTS EN 2024

		Budget 2024	Réalisés 2024	ECARTS
DEPENSES		3 732 575,66 €	1 739 186,86 €	1 993 388,80 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 765,85 €	102 665,85 €	20 100,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	226 200,00 €	225 887,66 €	312,34 €
20	Immobilisations incorporelles	51 535,00 €	- €	51 535,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 100 271,43 €	1 119 077,20 €	981 194,23 €
23	Immobilisations en cours	1 231 803,38 €	291 556,15 €	940 247,23 €
RECETTES		3 732 575,66 €	1 778 465,15 €	1 304 895,53 €
001	Excédent de la section d'investissement reporté	249 262,96 €	249 262,96 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 160 701,34 €	- €	509 020,00 €
024	Produits de cessions	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	875 999,85 €	875 999,85 €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	2 466,36 €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	780 000,00 €	- €	780 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	661 611,51 €	650 735,98 €	10 875,53 €

Dépenses

Opérations de travaux et équipements réalisés :

- Déchèterie de Bayeux : 225 000 €
- Aire de stockage déchèterie Maisoncelles-Pelvey : 115 000 €
- Aire de stockage déchèterie Caumont-Sur-Aure : 50 900 €
- Unité de transfert Vire : 44 100 €
- Déchèterie de Creully : 22 000 €
- Terrain déchèterie de Bayeux : 300 000 €
- Chargeur : 121 000 €
- Matériels (souffleurs, blocs, projecteurs...) : 74 000 €
- Conteneurs stockage déchets dangereux : 95 000 €
- Camion (occasion) : 85 000 €
- Télescopique : 60 000 €
- Mégabloc : 40 700 €
- Terrain déchèterie de Creully : 34 000 €
- Remorque porte caissons : 31 450 €
- Serre Eco pâturage : 21 000 €
- Véhicule Kangoo : 19 000 €
- Tunnel réemploi Maisoncelles-Pelvey : 17 000 €
- Véhicule Mégane : 13 800 €
- Matériels camions : 11 900 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Opérations de travaux et équipements inscrites au budget 2024 mais réalisées partiellement : 4,67 millions € (reports d'engagement en 2024)

- Travaux déchèterie de Bayeux : 3 508 505 €
- Travaux déchèterie de Creully : 555 638 €
- Terrain UT Vire : 255 000 €
- Maîtrise d'œuvre UT Vire : 104 734 €
- Investissement divers : 209 816 €

Recettes

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à **1 778 465,15 € HT** et correspond :

- ❖ Affectation des résultats 2023 : **875 999,85 €**
- ❖ Aux opérations d'ordre entre sections (amortissements) : **650 753,98 €**
- ❖ Au solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **249 262,96 €**
- ❖ Subvention d'investissement : **2 466,36 €**

LE BUDGET ANNEXE

Il correspond au suivi des anciennes décharges de Saint-Vigor-le-Grand et Saint-Germain-du-Pert.

Rappel :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MANDATS	8 858,56 €	- €	8 858,56 €
TITRES	20 059,71 €	1 784,49 €	21 844,20 €
RESULTAT 2024	11 201,15 €	1 784,49 €	12 985,64 €
RESULTATS ANTERIEURS	31 366,25 €	4 180,71 €	35 546,96 €
RESULTATS CUMULES	42 567,40 €	5 965,20 €	48 532,60 €

Les Dépenses :

Le montant des dépenses réelles s'élève à

7 47,07 € HT et comprend :

- ❖ Alimentation en eau et en électricité des sites
- ❖ Entretien des fosses et des haies
- ❖ Assurances des sites
- ❖ Analyse des eaux, des émissions atmosphériques
- ❖ Charges de personnel
- ❖ Caution bancaire pour le site de Saint-Germain-du-Pert
- ❖ Participation au budget principal

Il convient de constater également une dépense d'ordre de transfert entre sections de **1 784,49 €**.

Les Recettes :

Le montant des recettes réelles s'élève à **51 425,96 € HT** et comprend :

- ❖ Contribution de Collectéa
- ❖ Contribution de STM
- ❖ Recettes exceptionnelles sur consommation électrique (84,73 €)

Le reste des recettes s'élève à **31 366,25 €** et correspond au résultat de fonctionnement reporté N-1.

Aucune dépense d'investissement en 2024 sur le budget annexe.

Concernant les recettes d'investissements, elles correspondent aux amortissements pour 1 784,49 € environ et à l'excédent d'investissement cumulé pour 4 180,71 € environ.

Décision du Comité Syndical

Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du Comité Syndical,

Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu l'article 7 des statuts du SEROC modifié par délibération n°2019-055 du Comité Syndical du 12 décembre 2019 et confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020,

Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

Vu la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,

Vu la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,

Vu la délibération n°2025-002 du Comité Syndical du 28 janvier 2025 débattant des orientations budgétaires pour l'année 2025,

Vu la délibération n°2025-009 du Comité Syndical du 4 mars 2025 adoptant les comptes de gestion 2024,

Considérant la note de présentation du compte administratif transmise en annexe de la convocation à tous les membres,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

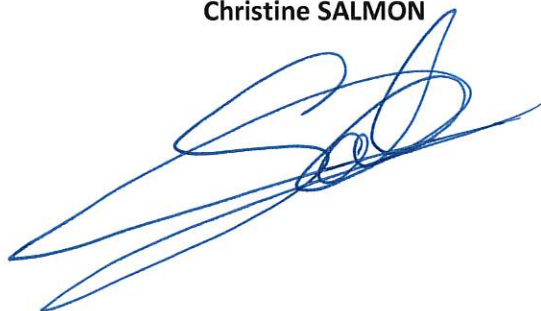
Le Comité Syndical siégeant hors présence de Mme SALMON, et sous la présidence de M. Bertrand COLLET, 1er Vice-Président, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) **D'ADOPTER** le compte administratif 2024 pour le budget principal.
- 2) **D'ADOPTER** le compte administratif 2024 pour le budget annexe.
- 3) **D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures aux registres.

La Présidente,
Christine SALMON



Le secrétaire de séance
Frédéric RENAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com